

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur le Maire.

Le C.C.A.S. regroupe une équipe de professionnels qui vous accueille, vous assiste ou vous oriente quelle que soit votre demande.

Le C.C.A.S., composé de plusieurs services, est à votre disposition pour vous informer sur l'ensemble de vos démarches.

STRUCTURE MULTI ACCUEIL

Qui accueille votre enfant ?

Une équipe de professionnelles :

- Infirmière puéricultrice
- Éducatrice de jeunes enfants
- Auxiliaires de puériculture
- Agent CAP Petite Enfance

C'est pour votre enfant l'occasion :

- de rencontrer d'autres enfants, de jouer avec eux, d'apprendre à vivre ensemble
- de participer à des activités d'éveil : peinture, pâte à sel, collages, chansons, lecture...
- de créer, inventer lui-même ses jeux : légo, déguisements, coin cuisine, coin poupée, garage...
- de développer ses capacités motrices grâce à des parcours moteurs et sensoriels...
- de jouer dans le jardin dès que la météo le permet : balançoire, toboggan, tricycle, jeux de cache-cache...

Que faut-il apporter ?

- **Le plus important** : son doudou, s'il en a un, sa tétine s'il y est habitué
- Un sac contenant un change complet (crème, vêtements) et portant de façon visible son nom et son prénom
- Son déjeuner : 11h30
- Son goûter : 15h30
- Son biberon
- Pour les enfants qui marchent, une paire de chaussons est obligatoire



QUELS SONT LES TARIFS ?

Le tarif horaire est calculé à partir de vos revenus de l'année N - 2 et du nombre d'enfants à votre charge

| NOMBRES D'ENFANT(S) | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---------------------|-------|-------|--------|--------|
| TAUX | 0,06% | 0,05% | 0,038% | 0,033% |

Exemple :

- Accueil d'un premier enfant dont les parents ont des revenus mensuels de 1830 € : **1830 X 0,06 % : 1,10 € de l'heure**
- Accueil d'un deuxième enfant dont les parents ont des revenus mensuels de 1830 € : **1830 X 0,05 % : 0,92 € de l'heure**

Ce tarif ne prend pas en compte les repas et les couches.
25% des frais de garde sont déductibles des impôts.
Une majoration est appliquée aux familles domiciliées à l'extérieur de Villers-Cotterêts.

ACCUEIL PERMANENT

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30

La capacité d'accueil est de 16 enfants

ACCUEIL OCCASIONNEL

lundi : de 8h30 à 11h30 / fermé l'après-midi

mardi : de 8h30 à 17h30 en journée continue

mercredi : de 8h30 à 11h30 / 13h30 à 17h30

jeudi : de 8h30 à 11h30 / 13h30 à 17h30

vendredi : de 8h30 à 17h30 en journée continue

La capacité d'accueil est de 8 enfants

Il est recommandé de réserver

DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION

Photocopies

Livret de famille / Les pages vaccinations du carnet de santé / Numéro de sécurité sociale / Numéro d'allocataire CAF / Justificatif de domicile / Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant / Avis d'imposition de l'année N-2 des 2 parents non allocataires CAF

Si vous souhaitez d'autres renseignements et si vous souhaitez inscrire votre enfant, prenez contact avec la Directrice de la Structure Multi Accueil

Les Petits Mousquetaires

126 rue Demoustier - 02600 Villers-Cotterêts

03 23 72 61 76 ou centre-petite-enfance@mairie-villerscotterets.fr



C.C.A.S. de Villers-Cotterêts

2 place de l'École - 02603 Villers-Cotterêts Cedex

Tél. 03 23 96 24 33

ccas@mairie-villerscotterets.fr

STRUCTURE MULTI ACCUEIL

un service du

**Centre Communal d'Action Sociale
C.C.A.S.**



VOUS ÊTES PARENTS, FUTURS PARENTS...
la Structure Multi Accueil
« Les Petits Mousquetaires »

vous propose un accueil régulier pour les enfants de 0 à 4 ans (dont les parents travaillent) et un accueil occasionnel pour les enfants de moins de 6 ans

